

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 13 + 1 procuration

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN, Sébastien RASPADO, Michelle HUMBERT et Sébastien COLIN.

Excusés : André THOUVENIN et Gaëlle DUSSAUCY (arrivée à 21h05) qui avait donné procuration à Jean-Philippe THOMASSIN.

François SIEBERT a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°18-2021/ PROJET DE PROROGATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation « simple »,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

- émet un avis favorable au projet de prorogation « simple » de l'aménagement proposé.

DELIBERATION N°19-2021/ TRAVAUX FORET/PROGRAMME DE COUPES 2021-2022/ PRESTATAIRES/AFFOUAGES/SOUMISSIONS

Considérant la rencontre avec le garde forestier et les propositions de la commission « Bois et Forêt » réunie le 11 septembre dernier,

Le conseil, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide :

- D'exploiter les coupes 16-17-18-31-32,
- de diviser ces mêmes coupes en 2 lots et de confier à la même entreprise l'abattage et le débardage, à savoir :
 1. Coupes 31-32 : entreprise MAXIBOIS, aux tarifs de :
 - 11 € HT/ m³ pour le débardage
 - 10.50 € HT/ m³ pour l'abattage
 2. Coupes 16-17-18 : CFPPAF de Mirecourt, aux tarifs de :
 - 8 € HT/ m³ pour le débardage

10 € HT/ m³ pour l'abattage

- De fixer le tarif des affouages à 10 € le stère
- De vendre par soumission en lot le bois restant
- D'arrêter le délai d'exploitation au 31/10/2022.

DELIBERATION N°20-2021/ VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE

Le maire expose aux conseillers les nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire approuvés en comité syndical en date du 13 juillet 2021.

Le conseil, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, approuve les nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement :

Le conseil **prend acte** du rapport qui a été approuvé par le comité syndical.

Questions diverses :

- Droits de préemption : la commune **n'exerce pas son droit** sur les biens suivants :
 - 65 A Grande rue : H68
 - 1 rue de l'Echo : ZL108-110
 - 28 bis Grande rue : H401-402
- A **l'unanimité**, le conseil municipal accepte le devis concernant les travaux de zinguerie sur le bâtiment des vestiaires du stade pour un montant de 1.421 € HT, établi par l'entreprise VINOT.
- Demande d'acquisition partielle d'une parcelle communale : après avoir exposé l'objet de la demande d'un particulier, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de refuser de vendre une partie de la parcelle cadastrée H 291, située au 42 grande rue.

Liste des membres du Conseil Municipal :

Nom	Signature	Nom	Signature
BEUVELOT		HUMBERT	
BOILEAU		LEGRAND	
BOULANGER		RASPADO	
BUJON		ROMAIN	
COLIN		SIEBERT	
DUSSAUCY		THOMASSIN	
GAUTRIN		THOUVENIN	

GRANDURY			

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance le 24 septembre 2021 et transmis au contrôle de légalité le 24 septembre 2021